

Votants : 99

Convocation du Conseil de Communauté :

le 17 mai 2013

Affichage du Compte-rendu Sommaire :

le 28 mai 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 27 mai 2013

ASSAINISSEMENT- CONVENTION POUR LA RECEPTION DES MATIERES DE VIDANGE SUR LES UNITES DE TRAITEMENT DE GOILARD, LA VERGNEE ET PELLE-CHAT

Titulaires présents :

Geneviève GAILLARD, Thierry DEVAUTOUR, Serge MORIN, Stéphane PIERRON, Alain PARROT, Jacques BROSSARD, Joël MISBERT, René MATHE, Elisabeth MAILLARD, Jean-Jacques GUILLET, Joël BOURCHENIN, Gilbert BARANGER, Jean-Luc CLISSON, Michel SIMON, Dominique VALLEE, Gérard LABORDERIE, Jean-Luc MORISSET, Bernard JOURDAIN, Marie-Christelle BOUCHERY, Jacques MORISSET, Sylvie DEBOEUF, Jean-Michel TEXIER, Olivier MARIE, Rabah LAICHOIR, Nicole DAVID, Gilbert GOLAZ, Robert GOUSSEAU, Bernard ADAM, Maryvonne ARDOUIN, Jacky AUBINEAU, Jérôme BALOGE, Blanche BAMANA, Chantal BARRE, Alain BAUDIN, Pilar BAUDIN, Julie BIRET, Dominique BOUTIN-GARCIA, Amaury BREUILLE, Michèle COURT, Annie COUTUREAU, Didier DAVID, Annick DEFAYE, Patrick DELAUNAY, Gwénaëlle FILLION-MIGNARD, Jean-Pierre GAILLARD, Michel GENDREAU, Nicole GRAVAT, Emmanuel GROLLEAU, Jacques GUILLOTEAU, Véronique HENIN-FERRER, Anita JAGOUX, Guillaume JUIN, Anne LABBE, Patrice LAPLACE, Virginie LEONARD, Gaëlle MANGIN, Aurélien MANSART, Nicolas MARJAULT, Germain MEHL, Alain MEMIN, Josiane METAYER, Franck MICHEL, Danielle NICORA, Rose-Marie NIETO, Frédéric PASTOR, Alain PIVETEAU, Christophe POIRIER, Magdeleine PRADERE, Bernard RAIMOND, Philippe REY, Claire RICHECOEUR, Pierre RIGAUDEAU, Sylvette RIMBAUD, Alain SAUVIAC, Nathalie SEGUIN, Jean-Louis SIMON, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Francis THIBAUDAULT, Denis THOMMEROT, Hüseyin YILDIZ, Gérard ZABATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Pascal DUFORESTEL à Geneviève GAILLARD, Brigitte COMPETISSA à Philippe REY, Christian BREMAUD à Nicole DAVID, Gérard GIBALT à Jean-Luc CLISSON, Elisabeth BEAUVAIS à Marc THEBAULT, Georges BERDOLET à Claire RICHECOEUR, Jean-Pierre BOUTHILLIER à Jacques BROSSARD, Elsie COLAS à Alain BAUDIN, Francis DUPONT à Magdeleine PRADERE, Christian GRELIER à Bernard ADAM, Nicole IZORE à Pilar BAUDIN, Eliane LE MAITRE à Jean-Michel TEXIER, Delphine PAGE à Patrick DELAUNAY, Michel PAILLEY à Guillaume JUIN, Christiane PINEAU à Anita JAGOUX, Monique SAGOT à Danielle NICORA, Jean-Claude SUREAU à Jacques TAPIN

Titulaires absents suppléés :

Françoise TALBOT par Michèle COURT

Titulaires absents :

Patrick BERNACCHI, Alain CHAUFFIER, Jacqueline LEFEBVRE

Titulaires absents excusés :

Pascal DUFORESTEL, Brigitte COMPETISSA, Christian BREMAUD, Gérard GIBALT, Elisabeth BEAUVAIS, Georges BERDOLET, Jean-Pierre BOUTHILLIER, Elsie COLAS, Francis DUPONT, Christian GRELIER, Nicole IZORE, Eliane LE MAITRE, Delphine PAGE, Michel PAILLEY, Christiane PINEAU, Monique SAGOT, Jean-Claude SUREAU

Présidente de séance : Geneviève GAILLARD

Secrétaire de séance : Gaëlle MANGIN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 27 MAI 2013

ASSAINISSEMENT – CONVENTION POUR LA RECEPTION DES MATIERES DE VIDANGE SUR LES UNITES DE TRAITEMENT DE GOILARD, LA VERGNEE ET PELLE-CHAT

Monsieur **Jean-Luc MORISSET**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par le Bureau,

Sur Proposition de la Présidente,

Les stations d'épuration Goilard à Niort, La Vergnée à Frontenay-Rohan-Rohan et Pelle-Chat à Saint-Gelais ont la capacité de recevoir et de traiter des matières de vidange provenant des fosses des systèmes d'assainissement non collectifs d'eaux usées domestiques. La station d'épuration Goilard peut également recevoir les matières issues de bacs à graisses.

Ces prestations représentent un débouché contrôlé de traitement de ces matières. Par ailleurs, elles sont facturées selon les tarifs adoptés par l'assemblée délibérante de la CAN.

Ces prestations se font sur demande des sociétés suivantes :

- AAVC
- BODIN ASSAINISSEMENT
- CHATELET – KI'DEBOUCH EXPRESS
- ORIAD POITOU CHARENTES
- SANITRA FOURRIER
- SARL RATAUD
- SARP SUD OUEST – AVSP
- SARP SUD OUEST – SNATI
- SAUR
- SNAM

Une convention est nécessaire avec chaque entreprise afin de déterminer les obligations des contractants en la matière.

Les précédentes conventions sont arrivées à leur terme.

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Adopter la convention type annexée à la présente délibération,
- Autoriser la Présidente ou le Vice-Président Délégué à la signer, pour chaque entreprise concernée.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 99
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Jean-Luc MORISSET

Vice-Président Délégué

Accusé de réception en préfecture
079-247900806-20130527-c04-05-2013-DE
Date de télétransmission : 03/06/2013
Date de réception préfecture : 03/06/2013